

LE BUDGET

LE TRANSFERT DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE DU
FABRICANT AU GROSSISTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, le budget propose de faire passer la taxe de vente fédérale du fabricant au grossiste. Outre le fait qu'elle engendre des recettes supplémentaires considérables pour le gouvernement et entraîne une hausse des prix au détail, cette initiative est caractéristique de plusieurs autres mesures budgétaires en ce sens qu'elle entraîne des réformes fiscales d'envergure sans avertissement préalable. Par conséquent, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le représentant de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que le gouvernement renvoie cette question au comité pour que toutes les personnes touchées par cette modification fiscale puissent en discuter en profondeur avant que la mesure n'entre définitivement en vigueur.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Parce qu'il est illogique que le gouvernement du Canada ait inscrit dans notre nouvelle constitution le respect des droits de la personne et des libertés politiques et qu'il demeure indifférent devant la violation de ces mêmes droits en Europe de l'Est et particulièrement en Pologne, je propose, appuyé par le représentant de Végréville (M. Mazankowski):

Que le premier ministre condamne la junte militaire en Pologne d'avoir violé les droits de la personne sans manifester le moindre respect pour des dispositions de l'Acte d'Helsinki, et d'avoir éliminé le syndicat Solidarité.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE PAIEMENT DES SOLDES EN SOUFFRANCE AUX PETITES
ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je soulève, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, une question urgente et importante pour la petite entreprise canadienne. Celle-ci a de plus en plus de mal à se faire payer par ses clients, et l'un des pires coupables pour les lenteurs qu'il met à régler ses comptes, c'est le gouvernement fédéral. Souvent les biens et services vendus au gouvernement fédéral ne sont payés que trois ou quatre mois plus tard,

Questions orales

parfois davantage, et pour ajouter à l'insulte, aucun intérêt n'est payé sur les soldes qui sont en souffrance plus de 30 jours. Je propose donc, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que la Chambre ordonne au ministre des Approvisionnements et Services de remédier à la situation en soulageant la petite entreprise du fardeau que lui impose ainsi le gouvernement fédéral.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE BUDGET

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PENSIONNÉS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet des mesures fiscales qui toucheront les bénéficiaires de pensions de retraite. Le ministre va rendre inadmissibles à l'exemption de \$1,000 les personnes qui ont un autre revenu que leur pension et qui contribuent à des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Un grand nombre de ces personnes retirent de modestes pensions des forces armées, d'un corps de police ou de la Fonction publique.

Je demande simplement ceci au ministre: quelle justice y a-t-il à imposer les personnes âgées qui s'efforcent de prévoir pour leurs vieux jours? Peut-il expliquer comment le fait d'imposer un Canadien ou une Canadienne qui a besoin d'un supplément de revenu à sa pension et qui doit retarder la pleine retraite peut rendre le régime fiscal plus équitable? Pourquoi le Parlement devrait-il punir les Canadiens âgés qui veulent rester indépendants? Avons-nous vraiment besoin de ces recettes fiscales?

● (1415)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est de façon bien émouvante que le député réclame l'examen d'un cas particulier, la déduction accordée aux retraités. Le changement proposé dans le budget avait pour principal objectif de retirer le droit à la déduction aux personnes qui ne sont pas à la retraite. Je vais certainement prêter une très grande attention aux instances du député quand nous étudierons ces questions en comité plénier.

LES DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES AUX CONTRIBUABLES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, nous sommes ravis d'entendre le ton conciliant du ministre des Finances, mais je préférerais qu'il nous promette immédiatement de modifier cette disposition en particulier. Ce sont les Canadiens âgés qui sont touchés.